

## GIULIO PALERMO

### ASSOCIE

Genève

+41 (0)22 555 82 20

gpalermo@archipel.law



### DOMAINES D'ACTIVITE

- | Arbitrage international
- | Droit du sport
- | Contrats internationaux

### AFFILIATIONS PROFESSIONNELLES

- | Cofondateur de l'association Sports Arbitration Moot
- | Président de la section suisse du Club Español e Iberoamericano del Arbitraje
- | Membre de la Plénière du Centre International d'Arbitrage de Madrid
- | Ancien président de la section italienne du Club Español e Iberoamericano del Arbitraje (2017-2020)
- | Ancien coprésident du Club Español e Iberoamericano del Arbitraje menos 40 (2017-2018)
- | Ex-Co-Président du forum italien pour l'arbitrage et les modes alternatifs de règlement des différends (2015-2016)
- | Représentant régional du Young Arbitrators Forum de la CCI (2013-2016)

**Giulio est spécialisé en arbitrage international. Il est qualifié en Suisse, en Italie et en Espagne.**

Giulio a participé à plus de 50 arbitrages (parmi lesquels plus de 20 en tant qu'arbitre et plus de 30 en tant que conseil) en anglais, espagnol, italien et français, administrés par les principales institutions d'arbitrage (Chambre de Commerce Internationale, Tribunal Arbitral du Sport, Chambres de commerce suisses, etc), dans des domaines tels que contrats de vente transnationaux, pactes d'actionnaires, contrats d'agence, de distribution et de licence, litiges consécutifs à des fusions et acquisitions, sport, etc.

En 2023, il a été classé parmi les 40 meilleurs avocats (au niveau mondial) dans la catégorie Global Elite Thought Leader - Under 45 par Who's Who Legal. En 2020, il a été désigné comme le praticien de l'arbitrage le plus estimé en Europe par Who's Who Future Leaders. Ses clients et pairs le considèrent comme "un excellent avocat doté de compétences incontestables en matière de plaidoirie" qui "possède un esprit vif et est incroyablement rapide pour résoudre les problèmes".

Giulio est un médiateur accrédité par le CEDR et conseille ses clients en matière de droit des contrats, d'évaluations pré-arbitrage et précontentieux, de négociations et de médiations.

Il est également impliqué dans les litiges sportifs et disciplinaires. Il est notamment arbitre au Tribunal arbitral du sport et membre du panel international d'arbitres et de médiateurs de Sport Resolutions. De plus, en tant qu'inspecteur éthique et disciplinaire, il représente l'UEFA dans les procédures devant les organes disciplinaires et d'appel internes.

Avant de rejoindre Archipel, Giulio a pratiqué l'arbitrage à Genève auprès de Lalive, à Madrid auprès de Juan Fernández-Armesto et à Paris au sein de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI. Il a initialement été formé au sein du cabinet Barbera & Associati à Rome, où il a pratiqué le contentieux commercial national et transfrontalier.

Il est titulaire d'un LL.M. en arbitrage commercial international de l'Université de Stockholm et d'un LL.M. en droit international des affaires de la Faculté de droit de l'Instituto Empresa de Madrid.

## PROJETS RÉCENTS

- Président dans une procédure en vertu du règlement de la CCI entre une entité espagnole et une entité publique roumaine, concernant des activités de construction (siège : Paris / droit applicable : droit roumain)
- Conseil de deux sociétés nord-américaines dans un arbitrage CCI multipartite relatif à l'exploitation de ressources naturelles en Afrique (siège : Genève / droit applicable : droit suisse et ex aequo et bono)
- Conseil du plus grand producteur européen d'engrais dans un arbitrage CCI relatif à un contrat de fourniture de matériel minier spécialisé (siège : Zurich / droit applicable : droit suisse)
- Arbitre unique dans une procédure régie par le règlement de la CCI entre des personnes physiques et morales espagnoles et vietnamiennes, concernant certaines opérations de fusion et d'acquisition (siège : Valence / droit applicable : droit espagnol)
- Conseil d'un État souverain européen dans un arbitrage ad hoc contre un autre Etat européen et une société d'État européenne (siège : Genève (Suisse) / droits applicables : droit espagnol et droit français)
- Co-arbitre dans une procédure sous l'égide du règlement d'arbitrage de la Chambre d'arbitrage de Milan entre des entités belges, britanniques et italiennes, concernant certaines opérations de fusion et d'acquisition et des droits de propriété intellectuelle (siège : Milan / droit applicable : droit italien)
- Expert désigné par les parties dans le cadre d'une procédure régie par le règlement de la CCI entre des entités suisses et mexicaines, concernant des ventes de marchandises (siège : Mexico / droits applicables : droit suisse et droit mexicain).
- Conseil d'une société italienne dans un arbitrage CCI multipartite relatif à des contrats de construction et d'ingénierie (siège : Genève / droit applicable : droit suisse)
- Arbitre unique dans une procédure devant la Cour d'Arbitrage de Madrid entre une entité suisse et une entité espagnole, concernant un contrat de distribution (siège : Madrid / droit applicable : droit espagnol)
- Co-arbitre dans une procédure selon les règles de la CSC entre une entité russe et une entité italienne, concernant un contrat de fourniture (siège : Stockholm / droit applicable : CVIM et droit suédois)
- Arbitre unique dans une procédure régie par le Règlement suisse d'arbitrage international entre des personnes physiques et morales italiennes, concernant un contrat d'achat d'actions et une garantie bancaire (siège : Genève / droits applicables : droit suisse et droit panaméen)
- Arbitre unique dans une procédure devant la Cour d'Arbitrage de Madrid entre des entités espagnoles et brésiliennes, concernant les honoraires d'un agent dans le cadre d'un contrat sportif (siège : Madrid / droit applicable : droit espagnol)

